si loin une fois, que la législature de l'état, au désir des Anglais, qui se plaignaient de l'inertie des Français, forma des municipalités séparées pour les parties Française et Anglaise de la cité. Ces deux municipalités sont maintenant animées d'un esprit de rivalité, et chacune entreprend de grands travaux publics pour l'ornement et la commodité de son quartier.

Cette distinction dure encore, et cause encore beaucoup de division ; on dit que la société de chaque race est distincte jusqu'à un certain point, mais n'est nullement hostile ; et quelques rapports présentent le mélange social comme étant très grand. Tous les rapports s'accordent à représenter la division des races comme s'effaçant graduellement de plus en plus ; leurs journaux sont écrits dans les deux langues sur des pages opposées ; leur politique locale se confond entièrement avec celle de l'union ; et au lieu de découvrir dans leurs journaux aucuns vestiges de querelle de races, ils ne se trouvent contenir qu'une répétition des mêmes récriminations et arguments de parti qui abondent dans toutes les autres parties de l'union.

L'explication de cette amalgamation est facile à trouver. Les Français de la Louisiane lorsqu'ils furent formés en un état dans lequel ils formaient une majorité, furent incorporés à une grande nation, dont ils ne formaient qu'une très petite partie. Les yeux de tout ceux qui avaient de l'ambition se tournèrent naturellement vers le grand centre des affaires fédérales, et vers les hautes récompenses qu'offrait l'ambition fédérale. On prit le ton de la politique de ceux qui tenaient les plus hauts pouvoirs ; la législation et le gouvernement de la Louisiane furent dès l'origine insignifiants, comparés aux intérêts qui se discutaient à Washington. Ce devint l'objet de tout homme désireux de s'avancer de noyer sa nationalité Française et d'en adopter une complètement Américaine. Ce qui était l'intérêt de l'individu était aussi l'intérêt de l'état. Il était de bonne politique pour lui d'être représenté par ceux qui acquerraient du poids dans les conseils de la fédération. Par conséquent ne parler qu'une langue étrangère à celle des Etats-Unis fut une disqualification chez un candidat aux postes de sénateur ou de représentant ; les Français se qualifièrent en apprenant l'Anglais, ou se soumirent aux avantages supérieurs de leurs concurrents Anglais. La représentation de la Louisiane au Congrès est maintenant tout Anglaise, tandis que chacun des partis fédéralistes dans l'état se concilie les Français en soutenant un candidat de cette race. Mais le résultat en est, que l'union n'est jamais troublée par les querelles de ces races ; et la langue et les mœurs Françaises courent le risque, avant peu de temps, de suivre les lois Françaises, et de passer comme les marques distinctives des Hollandais de New-York.

Ce n'est que par les mêmes moyens—par un gouvernement populaire, dans lequel une majorité anglaise prédominera constamment, que le Bas-Canada pourra être gouverné tranquillement, si l'on ne retarde pas trop longtemps d'appliquer un remède à ses maux.

Pour ces motifs, je crois qu'on ne peut trouver de remède permanent ou efficace aux maux du Bas-Canada, autre qu'une fusion du gouvernement dans celui d'une ou de plusieurs des colonies environnantes ; et comme je suis d'avis qu'on ne peut assurer permanemment le plein établissement d'un gouvernement responsable qu'en donnant à ces colonies plus d'importance qu'elles n'en ont dans la politique de l'empire, je ne trouve que dans l'union le moyen de remédier tout d'un coup et complètement aux deux causes principales de leur présent état malheureux.

Il a été proposé deux sortes d'union—la fédérale et la législative. Avec la première, la législature séparée de chaque province serait conservée dans sa forme actuelle, et retiendrait presque toutes ses attributions actuelles de législation intérieure, la législature fédérale n'exerçant de pouvoir que sur les matières d'intérêt général qui lui auraient été expressément laissées par les provinces constituantes. L'union législative entraînerait une incorporation complète des provinces qu'elle comprendrait sous une seule législature, exerçant l'autorité législative universelle et unique sur elles toutes de la même manière exactement que le Parlement législate seul pour toutes les isles Britanniques.

Dans les premiers temps après mon arrivée au Canada, je penchais fortement en faveur du projet d'une union fédérale, et ce fut avec un tel plan en vue que je discutai une mesure générale pour le gouvernement des colonies avec les députations des provinces inférieures, et avec les divers individus marquants et les corps publics dans les Canadas. Je savais fort bien qu'on pourrait objecter qu'une union fédérale produirait dans beaucoup de cas un gouvernement faible et un peu embarrassé ; qu'une fédération coloniale ne pourrait avoir, de fait, et légitimement que peu d'autorité ou d'affaires, attendu que la plus grande partie des fonctions ordinaires d'une fédération tombaient dans le domaine de la Législature et de l'Exécutif Impériaux ; et que le principal motif d'une fédération, qui est la nécessité de concilier les prétentions d'états indépendants au maintien de leur propre souveraineté, ne pouvait exister dans le cas de dépendances coloniales, sujettes à être réglées au gré de l'autorité suprême métropolitaine. Dans le cours des discussions dont j'ai parlé, je fus mis au fait de grandes difficultés pratiques dans aucun plan de gouvernement fédéral, particulièrement celles qui doivent provenir de la régie des revenus généraux, qui avec ce plan auraient encore eu à être distribués entre les provinces. Mais je restai encore avec une forte impression des avantages d'un gouvernement uni ; et je fus flatté de trouver les hommes marquants des diverses colonies fortement et généralement disposés en faveur d'un plan qui élèverait leurs pays à quelque chose de ressemblant à une existence nationale. Je pensai qu'une fédération sanctionnée et consolidée par un gouvernement monarchique, tendrait graduellement à devenir une union législative complète ; et qu'ainsi, tout en conciliant les Français du Bas-Canada en leur laissant le gouvernement de leur propre province et leur propre législation intérieure, je pourvoirais à la protection des intérêts Britanniques par le gouvernement général, et à la transition graduelle des provinces en une société unie et homogène.

Mais la période de la transition graduelle est passée dans le Bas-Canada. Dans l'état actuel des esprits parmi la population Française, je ne puis douter que tout pouvoir qu'elle pourrait posséder serait employé contre la politique et l'existence même d'aucune forme de gouvernement Britannique. Je ne puis douter que toute assemblée Française qui se réunira de nouveau dans le Bas-Canada usera de tout le pouvoir qu'elle possédera, qu'il soit plus ou moins limité, pour arrêter le gouvernement, et détruire tout ce qu'il aurait fait. Il faudrait pour aider l'action d'une constitution fédérale du temps et une honnête coopération de la part de tous les partis ; et l'état actuel du Bas-Canada ne laisse pas ce temps, et on ne peut attendre de coopération d'une législature dont la majorité représenterait la population Française de ce pays. Je crois qu'on ne peut rétablir la tranquillité qu'en soumettant la province au régime vigoureux d'une majorité Anglaise ; et qu'on ne trouvera de gouvernement efficace que dans une union législative.

Si l'on estime exactement la population du Haut-Canada en la portant à 400,000, les habitant Anglais du Bas-Canada à 150,000, et les Français à 450,000, l'union des provinces ne donnerait pas seulement une majorité Anglaise évidente, mais une majorité qui augmenterait